TRAVERSES

La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'animation socioculturelle et sportive

Sommaire

- Edito page 1
- RGPP et Établissements JS au menu du CTPM du 16/12/08 pages 2 à 5
- Brèves RGPP page 6
- Vous avez dit éducation populaire : circulez ! page 6
- L'unité syndicale est un chemin pavé d'embûches page 7
- La pétition « pour un service public d'éducation jeunesse et sports » page 8
- La fin du service public des sports : une gabegie ! page 9
- La formation où en est on? pages 10-11
- •Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique pages 11 à13
- Elections Prud'homales page 13
- L'éducation populaire complémentaire à l'école page 14
- TRIBUNE LIBRE page 15
- Des élus EPA FSU dans la Fonction Publique Territoriale page 15
- Brèves en bref page 16
- Le CRIJ des Pays de la Loire en danger! page 17
- Lettre ouverte : Aux employeurs du secteur associatif de Bretagne page 18
- Vie syndicale page 19
- Pour contacter EPA page 20
- Fiche de syndicalisation pages 21-22



Manager, copiner, émietter et disloquer

Édito: Comme toutes les autres administrations, le réseau «jeunesse et sports» est soumis à la moulinette de la révision générale des politiques publiques. Ces derniers jours le conseil de modernisation des politiques publiques, présidé par le mari de Carla Bruni, a décortiqué la manière de faire 7,7 milliards d'euros d'économie en supprimant 30 600 fonctionnaires en 2009. Avec ses 6 800 agents et ses 1 500 contractuels, «jeunesse et sports» ne pourra survivre à un traitement de choc où, sous couvert de se «recentrer sur son corps de métier», c'est en fait une redéfinition des missions qui se profile.

À très court terme, dans une administration dégraissée, ne subsisteront que les missions de contrôle des établissements et des centres de loisirs. La formation est appelée à passer au privé (associatif ou commercial peu importe) ou à l'université. Chasser le doublon, c'est concrètement faire disparaître un millier de postes et supprimer au moins la moitié de l'outil de formation : les CREPS. Les «partenaires» privés du service public empocheront les fonds de la formation tandis que l'Etat n'assurera plus que les certifications.

L'éducation populaire se fondra dans la politique de la ville et plus globalement les politiques de jeunesse, souvent liées aux territoires seront progressivement appelées à un transfert de fait vers les collectivités. La réparation sociale se substituera à l'éducation critique. De la politique sportive ne devrait plus subsister que la Haut niveau. L'INSEP sera remplacé dès la rentrée 2009 par le « campus olympique et sportif », véritable Harvard du sports français selon Bernard Laporte, où les chercheurs comme les entreprises auront leur place. L'Etat va investir 200 millions complétés par des apports privés. Les CREPS vont tous disparaître. Ceux qui subsisteront seront remplacés par des campus régionaux –eux aussi avec fonds privés - «plus performants tournés véritablement vers l'excellence des résultats». Le sort de l'INJEP est scellé. La moitié des emplois est appelée à être détruite et, vendus ou pas, il quittera ses locaux de Marly le Roi pour rejoindre un lieu de recyclage en administration centrale elle-même décomposée et recomposée. Toute la politique sportive sera basée sur l'élitisme. Le désengagement de l'Etat, conduit à marche forcée, est en train d'organiser le transfert sur les collectivités territoriales et la privatisation des formations.

Mais, pendant que le bateau coule, éperonné par la RGPP, alors qu'on pratique des saignées d'emplois, un corps progresse en nombre. L'inspection générale, a largement passé la barre des 20 emplois. Elle voit quasiment doubler ses effectifs. On assure ainsi la promotion d'amis politiques en fin de carrière – souvent ignorants des missions, il est vrai en décomposition, du ministère – ou des fidèles qu'on remercie. Les procédures de nomination sont entachées de doutes pour plusieurs d'entre elles. La ministre n'a pas hésité dernièrement à promouvoir un proche de son Cabinet. Elle serait en train de passer outre un avis défavorable à l'aptitude pour en nommer un autre. L'inspection générale donne l'impression, dans ce ministère en fin de vie, de devenir un lieu d'accueil après arrangements entre amis. Écœurant et inquiétant.

Tandis que tout le monde souffre, que les associations laïques d'éducation populaire se voient retirer leurs permanents, baisser leurs subventions, que les CRIJ sont exposés à la fermeture et licencient, bref que le bateau est enfoncé jusqu'à la passerelle : nos ministres capitaines et leur garde rapprochée savent qu'ils ne couleront pas eux ! Ils ont leur plan de sauvetage! Quant à l'équipage qu'il se démerde dans les soutes du plan social et des bourses d'emploi.

On savait qu'on allait en baver, mais que nous aurions à vérifier une caricature du cynisme politique on ne l'avait pas supposé. Et bien si, rien ne nous sera épargné. Mes accusations étant graves, je signe pour les assumer.

Didier Hude

Page 2 TRAVERSES UNITAIRES

RGPP et Établissements JS au menu du CTPM du 16/12/08

Le 16 décembre, malgré des annonces unilatérales des syndicats majoritaires ne facilitant pas la construction intersyndicale, une première action unitaire a pu s'effectuer pour appeler à la grève et à des rassemblements devant le secrétariat d'Etat et dans des services et établissements. Un appel a minima CGT/FO/FSU/UNSA a pu se réaliser, la CFDT appelant à part mais en convergence suite à des communiqués de presse de l'UNSA séparés et non concertés. La FSU avait décidé de se joindre au mouvement, laissant chaque section libre de ses modalités d'action : grève ou rassemblement local, « montée » à Paris... La plupart des sections EPA ont choisi de manifester localement (CREPS Talence, PACA, Midi Pyrénées, région Centre, Auvergne, etc.), d'autres de faire grève (DD Charente, Bretagne...) d'autres de ne pas s'investir plus que de raison afin de peser pour créer une vraie action unitaire inscrite dans la durée (Nantes) en 2009.

L'action parisienne au SEJSVA

Devant le SEJSVA, entre 400 et 500 manifestants étaient rassemblés. Ils venaient principalement des CREPS et établissevisés par les mesures ments « Laporte/Bachelot », de Paris et sa banlieue et des régions les moins éloignées. L'UNSA éducation, via le SNAPS principalement, était très présente et le secrétaire général fédéral, P. Gonthier, animait directement le rassemblement pour le médiatiser. La FSU, avec peu de drapeaux fédéraux et un peu plus du SNEP, ne devait pas atteindre la centaine, dont une quarantaine d'E-PA. CFDT, CGT et FO avaient des délégations significatives.

Ce rassemblement parisien, festif et bruyant, a été réussi. Refusant de se disperser sans avoir de renseignements précis sur les mesures de suppression de CREPS, les manifestants ont envahi pacifiquement, mais de manière houleuse le hall du ministère. Une délégation intersyndicale reçue par le Directeur de Cabinet de B. Laporte -Hugues Moutouh - n'avait pas pu obtenir vers 13 H la liste des CREPS visés. Il n'était pas question de quitter Paris sans avoir cette liste dont la primeur officielle était réservée au CTPM. Le secrétariat national d'EPA représenté, parmi les manifestants a réussi à se faire entendre, à la suite du secrétaire général de l'UNSA Education qui appelait déjà à la fin de la manifestation. L'ordre du jour du CTPM a été remanié pour permettre à des délégués des personnels y siégeant de donner des infos en direct.

Dès communication de la liste annonçant le maintien de certains CREPS, la remise en cause de l'existence de certains, et la probable disparition des autres, une suspension de séance a été demandée par le SNAPS. Pour autant la situation des CREPS n'était qu'à peine abordée, les syndicats ne s'étant pas encore exprimés sur les choix politiques du ministère. Restait aussi à aborder la situation des personnels et notamment la mise en place de la cellule de reclassement des quelques 200 collègues (titulaires et précaires) qui d'ores et déjà vont être victimes du couperet, sauf recul éventuel face à une mobilisation solidaire qu'il reste à renforcer dans l'ensemble du ministère. Le débat était ainsi interrompu sans évoquer non plus la situation de l'INJEP.

Une appréciation syndicale différenciée

Il y a eu unanimité syndicale pour demander la suspension de séance. Sans reprendre les travaux du CTPM sur l'ensemble des points prévus 3 syndicats ont fait savoir qu'ils voulaient traiter jusqu'au bout en CTPM la question des CREPS et des conséquences sur l'emploi : tous les types d'emploi, ainsi que l'INJEP. Ces 3 syndicats sont EPA, la CGT et la CFDT.

Le SNAPS UNSA n'est pas revenu siéger. Le SNEP et FO sont revenus pour dire qu'ils quittaient le CTPM. Les représentants d'A&I et du SEJS-UNSA sont revenus en séance pour assister aux travaux sans y prendre part, laissant le SEP s'exprimer avec EPA sur les CREPS et l'INJEP. Ces deux syndicats ont notamment dénoncé chacun selon son champ de syndicalisation l'ensemble de la politique du ministère qui, ne s'orientant désormais qu'autour de la promotion du sport de haut niveau, brade la mission d'éducation et de formation et sacrifie les établissements, alors que ceux-ci devraient être au contraire des lieux ressources et de formation au plan régional dans les domaines du sport et de l'éducation populaire. Ils ont aussi dénoncé le recentrage de l'INJEP sur la jeunesse au détriment de l'éducation populaire alors que celle-ci devrait au contraire irriguer l'ensemble des missions de l'institut. Lorsque le point de l'INJEP a été épuisé, toute la délégation UNSA est partie.

EPA, la CGT et la CFDT ont continué à débattre de la cellule nationale de reclassement, du sort réservé aux personnels JEP dans les CREPS, des suppressions d'emplois 2009 (114 au 01/09/09).

À ce point de l'ordre du jour EPA a annoncé qu'il n'entendait pas aller au-delà dans ce CTPM, refusant de discuter et voter les points soumis à avis, et réclamant un travail sérieux sur la mission d'éducation populaire revenant à l'Etat, visiblement méconnue par la DJEPVA et par le Cabinet. Au moment où EPA quittait la salle, le Directeur de Cabinet s'est dit intéressé par un échange sur l'éducation populaire. EPA a répondu y être disponible en soulignant qu'une démarche commune avec le SEP UNSA s'imposait au vu de sa représentativité dans les professions concernées. Courant janvier Hugues Moutouh entend être disponible à une rencontre intersyndicale EPA-FSU/SEP-UNSA pour échanger sur les spécificités d'une politique publique d'Etat en direction des populations (jeunes ou pas) pour dégager trois ou quatre missions fortes et structurantes pour les services! À aucun moment la DJEPVA n'est intervenue, ni même n'a sollicitée pour contribuer!

Seuls la CFDT et la CGT sont restées en séance pour aborder les autres points d'ordre du jour et notamment l'arrêté sur les modalités d'évaluation des agents non titulaires où l'essentiel des amendements présentés par EPA et FO ont été retenus.

Pour l'avenir intersyndical et l'action

L'UNSA a décidé le 5 janvier à 17 H d'inviter une intersyndicale chez elle. Cet horaire va être problématique pour les délégués non parisiens, d'autant que leur siège n'est pas dans Paris. EPA demande à ce que la CFDT soit invitée afin d'élargir l'arc unitaire a priori. Nous défendrons aussi une autre manière de fonctionner, réellement concertée et que cessent des pratiques hégémoniques à l'origine des difficultés actuelles. Ces problèmes de forme qui rejoignent le fond ne sont pas mineurs le respect des minorités supposant une éducation à la différence parfois très délicate à intégrer.

RGPP et Établissements JS au menu du CTPM du 16/12/08

EPA aura deux soucis : tenter de pouvoir tenir une position FSU globale (ce qui suppose s'ajuster avec le SNEP) et faire que le 29 janvier 2009 soit un nouveau temps fort de grève et manifestation à Jeunesse et Sports contre la RGPP sous tous ses aspects. Nous y proposerons un temps systématique d'occupation de locaux dans les départements et d'assemblées générales des personnels pour délibérer de modalités d'actions inscrites dans la durée visant à faire pression sur nos ministres et le gouvernement. Sans exclure la grève, la grève ne suffit pas.

Point d'échanges sur la RGGPP « santé jeunesse et sports »

Jean-Marie Bertrand, secrétaire général des ministères sociaux, désigné par le premier ministre pour la mise œuvre de la RGPP dans les ministères réputés à caractère social présentait au CTPM jeunesse et sports du 16 décembre l'état de l'avancement de la « réforme ». Ces annonces, concernent des points déjà connus pour l'essentiel. Il apporte quelques informations complémentaires, mais ne s'exprime pas sur les arbitrages en cours pour les directions départementales de la cohésion sociale, leur nombre et leur localisation. Il évoque les propositions préfectorales en faisant état de 52 DD cohésion sociale sur la centaine de départements français métropole + DOM.

Il se dit pragmatique et précise que la configuration sociale dans laquelle le réseau jeunesse et sports va s'inclure ne signifie pas l'abandon des missions d'éducation. Mais il évoque tout de même la nécessité d'informer plus amplement les préfets du contenu des missions et de la « culture » jeunesse et sports. Ses remarques indiquent qu'il faudrait « être ferme en matière de pilotage des politiques publiques », cela revenant aux préfets de région en prise directe avec les ministères. Ainsi faudrait-il « avoir une vision commune des missions » nous dit-il. C'est une façon élégante de rejoindre les interrogations du MSJSVA. Une rencontre récente avec le Cabinet abordait les mêmes préoccupations. En effet, la coupure entre les services départementaux et les ministères préoccupe notre ministre sur la façon dont les missions vont être diligentées au plan local. Pour autant, aucune proposition fonctionnelle n'émerge, le schéma du premier ministre reste en l'état : les régions pilotent, les départements répondent par le biais de services interministériels en nombre réduit aux particularités territoriales sous l'égide du préfet local.

Pour ce qui concerne les missions, Jean-Marie Bertrand s'en tient à la cartographie transmise dans les régions qui reprend les missions jeunesse et sports (dont l'éducation populaire, rajoutée au dernier moment, après rédaction d'un amendement EPA/SEP) celles-ci doivent être déclinées localement.

Même incohérence quant aux métiers dont on nous qu'ils ne seraient pas touchés par la réforme du moins actuellement. Mais dans le même temps un groupe de travail national qui associe les ministères et exclut les syndicats réfléchit aux métiers liés à l'ingénierie sociale.

Or, nous savons, que dès 2009, les personnels, du moins ceux inclus dans les régions préfiguratrices (départements compris), verront leur profil de poste modifié et qu'ils seront aussi assujettis à de nouvelles affectations puisque la nature des services change. Ces modifications structurelles et administratives vont immanquablement influer sur des missions (qui sont confondues avec des tâches) et des conditions de travail. Désormais affectés dans les nouvelles directions interministérielles, les personnels seront invités à s'adapter aux déclinaisons de programmes au plan local, aux choix prioritaires adoptés localement, voire à des ciblages de populations. Par ailleurs, ces personnels seront évalués par leurs nouveaux chefs de service, de cette évaluation dépendra à la fois leur plan de formation et leur avancement, même si ce sont encore pour un laps de temps indéterminé les CAP nationales ministérielles qui opèrent en la matière. Autrement dit la pression exercée sur les personnels désormais séparés concrètement de leur tutelles ministérielles sera telle qu'ils y seront assujettis, avant même que la réforme définitive de la fonction publique ne soit aboutie. Aucune réponse, n'est apportée sur ce plan ni par le ministère, ni par Jean-Marie Bertrand qui se limite à prévenir sur les limites du pilotage

Les mandats EPA qui consistent à revendiquer dans un premier temps la création d'unités territoriales rattachées aux directions régionales, ne sont pas le fruit d'une quelconque paranoïa syndicale ou utopie révolutionnaire. Ces unités répondraient pour le moins au pragmatisme souhaité, quand les préoccupations ministérielles montrent qu'elles seraient cohérentes et nécessaires. Mais il serait a priori hors de portée des ministres de faire aboutir de telles revendications, inaudibles par Matignon ou l'Elysée, nous a-t-on dit en amont du CTPM lors de notre rencontre avec le Cabinet du secrétaire d'Etat. Qu'à cela ne tienne, si ces revendications n'aboutissent pas qu'on aborde alors le fait d'affecter tous les personnels JS au plan régional, non pas pour que ceux-ci soit mutés dans les chefs lieux de région, mais pour qu'ils puissent mettre œuvre les missions JS dans les départements avec la garantie de conditions de travail et du maintien des métiers et statuts. Et cela aussi pour anticiper sur la réforme de la fonction publique qui s'annonce avec refonte complète des statuts au profit de cadre d'emplois, sauf à faire capoter par nos mobilisations une telle réforme. Pour EPA, il faut aussi que dans les départements les missions JS soient repérées dans une sous direction des actions éducatives jeunesse et sports, de manière à ce qu'elles ne soient ni ignorées, ni éclatées dans divers bureaux de directions départementales ou de préfecture.

Pour ce qui concerne l'administration centrale Jean-Marie Bertrand annonce l'imminence de l'unification Santé/ JS par la fusion de la DRHACG jeunesse et sport avec la DGAPB santé. Ainsi 330 agents seraient affectés à la gestion des ressources humaines et 470 seraient chargés des aspects financiers. Il s'agirait de « renforcer l'efficacité dans une logique de métier en matière de gestion des ressources humaines d'une part et de gestion financière d'autre part ». De fait on « améliorerait ici la qualité par l'expertise et l'efficience par la rationalisation » autrement dit administrons au meilleur coût ça va de soi. Gardons en mémoire ces morceaux d'anthologie lexicale significatifs de l'air du temps. Sachons qu'il s'agirait de « muscler la gestion des

Page 4 TRAVERSES UNITAIRES

RGPP et Établissements JS au menu du CTPM du 16/12/08

ressources humaines ». Ainsi le nouveau directeur de la DRHACG actuelle François Carayon sera amené à suivre les aspects financiers (il vient d'ailleurs du ministère des finances) un autre directeur sera nommé pour la GRH. Les informations relatives à la refondation de la centrale seront diffusées aux organisations représentées au Comité Technique Paritaire Central (CTPC) qui seront concertées, puis les textes seront soumis pour avis au CTPC. Les locaux de l'avenue de France devrait être abandonnés parce que trop chers. La DRHACG quittera l'avenue de France dès que possible. Le reste pourrait partir avant décembre 2009.

Pour ce qui concerne les régions, dont les travaux ont débuté en septembre le rapport d'étape «crédibilise» la cartographie des missions, il semblerait qu'on puisse repérer les missions transversales (support, moyen pour la formation et la certification, la politique de la ville et la vie associative) et les missions spécifiques (sport de haut niveau et professionnel, éducation populaire, formation et certification, ainsi que les missions de pilotage stratégique (fonction d'appui et d'expertise). Il existe cependant des problèmes qui doivent faire l'objet d'arbitrages début 2009, il s'agit de régler la question des mutualisations DR/DD et la remise en cause des DRD, sans qu'il y ait pour autant de séparation physique (locaux). Il reste à régler des problèmes d'immobilier. Il s'agit aussi de régler le pilotage entre les unités organisationnelles et les BOP pour préciser le positionnement respectif des départements et régions. Reste encore à répondre aux problèmes d'intégration et de reconnaissance des missions de l'Acsè. Les liaisons entre région et département, notamment en matière de pilotage de politique publique ne sont pas résolues comme évoqué plus haut.

Le comité de pilotage RGPP doit faire des choix, notamment en matière d'organigrammes ceux-ci seront ensuite proposés aux organisations syndicales. En fait la concertation, puisqu'il n'y pas de négociation prévue, risque de se solder par un simple avis, après arbitrage et choix arrêtés par les représentants du gouvernement. Ainsi, concédant partiellement que les CTPR réunis en novembre 2008 n'ont pas pu

aborder concrètement des propositions de macro organigrammes, il est admis que ces CTPR doivent se réunir début 2009 pour porter avis sur les arbitrages de Matignon concernant les remontées préfectorales.

Pour les départements, les schémas transmis au premier ministre font l'objet d'analyses ministérielles et interministérielles. Diverses réunions bilatérales ont lieu avec les ministères. Après discussion à Matignon, une prochaine circulaire devrait «stabiliser le cadre départemental». Les préfets devraient présenter les organigrammes au plan local aux organisations syndicales, quelques aménagements seraient possibles avant validation.

En janvier, un appel à candidature sera fait pour choisir les nouveaux directeurs. La préfiguration débutera dès le début 2009, l'organisation départementale devra être efficiente au 1^{er} janvier 2010.

En parallèle se sont organisés 5 groupes de travail dont les syndicats ont été exclus, ceux-ci portaient sur la convergence solidarité/jeunesse et sports, l'observation sociale, les emplois fonctionnels, les métiers de l'ingénierie sociale et la gestion de la GRH. Nous pouvons continuer d'apprécier ici l'intérêt pour le dialogue social, et la négociation. Mais puisqu'on nous répète à l'envie que rien ne va changer vraiment, malgré les bouleversements, ce n'est pas si important

Pour ce qui concerne les métiers de l'ingénierie sociale Jean-Marie Bertrand, précise qu'il était nécessaire d'y réfléchir, car les métiers étaient jusqu'à présent abordés de façon trop «verticale» et surtout trop «spécialisée».

Sur le plan de la mobilité le secrétaire général rappelle qu'il s'agit avant tout d'une mobilité fonctionnelle plutôt que géographique, cette dernière ne serait que subsidiaire et exceptionnelle.

Pour ce qui concerne les CREPS, ceuxci s'intègrent dans une politique d'ensemble qui concerne tous les établissements publics du ministère (écoles, instituts et CREPS) .Il s'agit d'une «politique avec un grand P» nous dit le directeur de cabinet, qui devrait recentrer les établissements sur les missions prioritaires et particularités culturelles (expertises JEP, sport de haut niveau, formation).

« Les CREPS constituent un réseau sport, et il s'agit de renforcer leur identité dans le cadre du haut niveau ». Ainsi selon le cabinet «le départ des professeurs d'EPS a plongé les CREPS dans une crise profonde. A quoi servent-ils ? Ils sont la pierre angulaire du sport de haut niveau, et devraient concentrer sur celui-ci avec la formation».



De quoi s'agit-il en fait. Depuis les jeux de Pékin, le ministre veut fortifier le sport d'élite et fabriquer des champions. Il s'agit donc d'une réforme d'ampleur, qui vise à créer des campus olympiques et sportifs, les CREPS du 21ème siècle qui seraient des plateformes pluridisciplinaires modernes et mieux équipées. Il s'agira donc de concentrer l'effort du service public sur les «meilleurs» pour réduire le nombre de sportifs sélectionnés de 15 000 à 5 000. Il s'agirait de réduire ce nombre pour ne pas engager des jeunes dans voies sans issues, ceuxci sacrifiant leurs études seraient en échec. Peut-être qu'on peut se demander s'il n'y a pas aussi une mesure d'économie, mais ce n'est pas annoncé comme tel.

Les missions de formations se poursuivent, associées au haut niveau, donc. Celles-ci doivent tenir compte des offres existantes dans le domaine des formations professionnelles dépendant des régions et ne doivent être assurées par le service public que lorsqu'elles ne peuvent pas l'être par le secteur privé. Sur ce plan «il s'agit de susciter l'émergence de nouveaux intervenants dans les métiers du sport». La question des diplômes qui seraient désormais universitaires n'est pas évoquée. Il va sans dire que

RGPP et Établissements JS au menu du CTPM du 16/12/08

désormais la mission de formation est considérablement affaiblie. L'INSEP serait désormais un campus national de référence internationale et tête de pont de la nouvelle politique sportive. Il connaîtra une rénovation d'ampleur. Les écoles nationales auront des missions renforcées d'excellence pour les athlètes et aussi pour les formateurs.

D'ores et déjà le ministère retient 14 CREPS qui répondent selon lui aux critères de sélection pour mener cette politique: Aix en Provence et les autres sites PACA, Montpellier et Font-Romeu, Toulouse, Talence, Nantes, Wattignies, Reims, Nancy, Dijon, Strasbourg, Châtenay-Malabry, Bourges, Pointe à Pitre, Saint-Denis de la Réunion. S'ajoutent les sites de Vallon Pont d'Arc (rattaché à l'ENSA) et Prémanon.

4 autres CREPS sont en examen afin de décider de leur avenir : Dinard, Poitiers, Voiron, Vichy. Divers scénarii seront étudiés d'ici le mois de mars. Certains pourraient rejoindre le groupe des 14 ou bien un troisième groupe à «restructurer».

Enfin 6 seront restructurés à échéance de septembre 2009 : Ajaccio, Amiens, Chalain, Houlgate, Limoges, Mâcon. Ces 6 établissements vont faire l'objet de propositions de cession immobilière aux collectivités locales. Si des montages financiers sont possibles, peut-être certains emplois serontils maintenus. Mais aucune garantie ne peut être apportée.

Du coup, sur les 6 établissements qui pourraient disparaître en 2009, les 169 salariés identifiés vont être destinataires d'un courrier leur présentant la situation. Parmi eux 122 sont fonctionnaires et 47 sont contractuels dont 7 en CDI. Les titulaires vont faire l'objet d'un reclassement et l'administration accepte de mettre en place un groupe de travail pour que leur situation soit examinée en CAP de mouvement 2009. Les 7 contractuels à durée indéterminée vont se voir proposer une affectation dans un autre établissement maintenu en fonction de leur savoir-faire. Les CDD seront accompagnés et selon la durée de leur contrat (notamment ceux qui auront été renouvelés) pourront aussi être reclassés autant que faire se peut. L'administration ne veut prononcer aucun licenciement sec. Elle s'engage à des opérations de formation, de VAE, d'accompagnements en recherche d'emploi. Mais elle ne peut pour autant maintenir l'emploi pour tous à jeunesse et sports. Les titulaires participeront au mouvement de leur administration d'origine (JS, EN). Ils pourront bénéficier de prime de restructuration, voire de prime pour départ volontaire. Les TOS sous statut ITRF feront l'objet d'un accompagnement individuel puisqu'ils n'ont plus accès au mouvement. Il pourra y avoir aussi des détachements dans les collectivités territoriales. Les collègues CEPJ des CREPS « maintenus » vont se voir progressivement proposer de nouveaux profils de postes sur des formations liées aux domaines développés dans les pôles retenus pour les futurs campus régionaux olympiques et sportifs. Ceux qui seront en mesure de s'adapter à ces nouveaux emplois pourront demeurer dans leur affectation. Mais à très court terme, seules les missions «sport de haut niveau» et «formation» (comprendre formations adaptées à chaque pôle) constitueront le « cœur de métier » de ces campus.

L'INJEP reste établissement public mais il quitte Marly le Roi

La moitié des emplois de l'INJEP doit disparaître en 2009. Il conservera un statut d'établissement public « sans murs » et aura comme mission prioritaire d'être un centre d'analyse et de prospective des politiques de jeunesse de notre pays, ouvert sur l'Europe. On prévoit qu'il pourrait s'intégrer à terme dans un projet immobilier regroupant l'OFAJ, l'OFQJ, l'INJEP et pourquoi pas la DJEPVA. Il devrait représenter un pôle de recherche et d'expertise renforcée dans les politiques de jeunesse susceptible d'être mis à disposition d'autres ministères. On évoque qu'il puisse à terme représenter une « tête de réseau » au service des collectivités territoriales ! Les échanges ont été tendus marquant l'abandon de l'éducation populaire, la fragilisation évidente de la formation, sa raréfaction et disparition à terme, le flou sur les capacités de production et publications... Le cabinet se refuse de considérer qu'il affaiblit l'INJEP. Il le sauve au contraire! La DJEPVA souligne que l'INJEP n'était pas et pouvait pas être

un outil satisfaisant. L'attitude du CNAJEP est évoquée. L'administration reconnaît avoir auditionné le CNAJEP et avoir trouvé une solution de survie tenant compte des évolutions en cours dans des domaines de compétences partagés entre l'Etat, les Collectivités et les mouvements de jeunesse.

Les personnels de l'INJEP non maintenus devraient aussi figurer dans la cellule de reclassement nationale (une bonne cinquantaine d'emplois).

Suppressions d'emplois 2009

S'ajoutant à toutes ces restructurations, EPA a voulu avoir un échange sur les suppressions d'emplois « ordinaires » voulues au titre des départs prévisibles en retraite. Le réseau JS doit fournir 38 ETP pour 2009. Cela se traduit par la suppression de 114 postes budgétaires sur les quelques 7 000 postes actuels. Nous avons eu confirmation que les efforts de suppression toucheraient principalement les DDJS et plus particulièrement les personnels administratifs pour rester en cohérence avec la démarche RGPP qui appelle un regroupement de fonctions supports. C'est bien entendu prioritairement là qu'on fait des économies rapides.

Une analyse un peu plus fine a cependant fait apparaître que des suppressions d'emplois toucheraient aussi les CEPJ et dans une moindre mesure l'inspection. Il sera tenté de préserver le professorat de sports.

L'engagement a été pris de communiquer en début d'année 2009 la ventilation des emplois supprimés et à supprimer.

Etiennette Montanant, Didier Hude



Page 6 TRAVERSES UNITAIRES

Brèves RGPP ... Brèves RGPP... Brèves RGPP...

Les Directions régionales jeunesse sports cohésion sociale devraient peu à peu être privées de la mission sports de haut niveau. Elle devrait être recentrée sur le réseau des "campus" de l'excellence sportive"? C'est ainsi que vont s'appeler les 14 à 18 Creps restants et l'actuel Insep. Les directeurs régionaux continueront cependant "à signer les lettres de mission des CTR" selon B. Jarrige (direction des sports).

Les pôles espoirs vont disparaitre à 80%! Les listes de «sportifs de haut niveau» passeront de 15 000 noms à 5 000 Les régions qui le voudront se saisiront des espoirs. Ce n'est plus le problème du niveau national. Le privé, mais aussi "des groupes familiaux" feront partie du "parcours de l'excellence sportive" toujours selon B. Jarrige.

Annonce de l'ouverture d'un concours CEPJ en 2009.

En matière de formation, l'université n'étant pas prête pour l'instant, annonce de la mise en œuvre à titre transitoire de quelques DE et DES-JEPS, pour les deux ans à venir.

Réduction drastiques des formations, qu'il faut ouvrir aux initiatives privées, l'Etat n'agissant que lorsque le privé est inexistant, ou réglementairement impuissant : formations sportives en milieu spécifique- "sports à risques" par exemple. La mission accueil n'a plus rien à faire dans les creps, les SAF ne doivent subsister que de façon résiduelle.

Globalement, il faut "renforcer la compétence du mouvement sportif, des têtes de réseau ..." On voit se dessiner le moment où l'Etat confiera l'ensemble de l'instruction du CNDS aux fédérations : belle économie sur l'effectif des fonctionnaires.

Didier Hude

Vous avez dit éducation populaire : circulez!

L'INSEP est le vaisseau amiral des CREPS. Appelé à devenir le «Harvard » du sport et de l'olympisme, il est destiné à recevoir bientôt 200 millions d'euros à lui tout seul contre les 120 millions destinés à l'ensemble des programmes JEP pour 2009! Un symbole à plus d'un titre. Et, pendant que le vaisseau amiral vogue, l'INJEP coule. Il va être démantelé dès le premier semestre 2009 et va recevoir son «nouveau contrat de performances» dès le premier trimestre ainsi que son nouveau décret d'établissement. Plus question d'éducation populaire mais d'un vague «centre d'analyse et de prospective » pour les politiques de jeunesse, exclusivement. L'INJEP sera relogé à Paris, probablement du côté de la direction de l'administration jeunesse et sports décomposée puis recomposée. On ne sait pas. Le plus important c'est de détruire missions et emplois. Pour ce qui reste on verra après. Les CREPS vont tous devenir (pour ceux qui vont survivre) des campus régionaux de l'excellence sportive dans lesquels la mission JEP n'aura plus droit de cité. Normal tout ça, c'est la logique de recentrage sur les « cœurs de métier » et les « cœurs de mission ». On a une quarantaine de CEPJ en CREPS et forcément quelques uns à l'INJEP qui vont de fait se retrouver en grande difficulté. Pour certains leur poste va être supprimé et ils vont devoir trouver une autre affectation, pour d'autres ce sont leurs conditions de travail qui seront remises en cause, leurs profils d'emplois et le résultat devrait en gros être le même : muter.

En fait dans le plan social jeunesse et sports, on en organise un autre spécifique aux personnels JEP.

Après avoir adopté une position de laisser faire sur le démantèlement de l'INJEP, le CNAJEP semble prendre la mesure de l'ampleur de la destruction annoncée pour tous. Mais dans le domaine de compétences partagées entre l'Etat et les associations, le CNAJEP et la plupart des CRAJEP examinent aussi les choses de leur point de vue. Trop souvent à leurs yeux les CEPJ et CTP d'antan ont été des concurrents déloyaux en ce monde où désormais la concurrence doit être libre et non faussée. Il y des combats qui se perdent parce que le jeu des divisions est bien réglé et les fausses solidarités évidentes. Est-ce que les logiques d'appareils syndicaux et associatifs sont en mesure de le comprendre ? Pas bien certain.

Et puis il y a les collectivités qui ne frappent plus à la porte tant elles ont repris la place des services de l'Etat en matière d'aide aux mouvements et associations. Cette proximité n'est d'ailleurs pas sans poser problème en matière de clientélismes locaux. Au final, c'est tout le service public d'Etat de l'éducation populaire qui disparaît avec une redistribution voulue de l'aide aux associations par défausse sur les collectivités au nom du «développement local ». Alors l'unité pour la riposte est indispensable mais encore faudrait-il pour cela que personne ne veuille prendre toute la place dans le lit et en plus tirer toute la couverture à soi ! Cet esprit n'est pas seulement en contradiction avec une démarche critique d'éducation populaire, elle est aussi dérisoire, donc désolante et au bout du compte mortifère.

Le 5 janvier (rencontre intersyndicale), EPA essaiera de vérifier si une riposte syndicale sincère et respectueuse peut se construire.

D. Hude

L'unité syndicale est un chemin pavé d'embûches

EPA ne pose aucun préalable à l'unité syndicale. Avec cette formule, il faut lire qu'EPA accepte par principe l'unité pour vérifier ensuite, et seulement ensuite, si elle est possible en passant des compromis sur la forme et le fond. Le 19 décembre dernier, après un CTPM agité, le SEP-UNSA rappelle dans un communiqué adressé aux CEPJ son projet de journée de mobilisation et de valorisation de l'éducation populaire, dont la date a été arrêtée unilatéralement par ses soins en janvier. Il pointe EPA comme se désengageant de cette initiative intersyndicale.

Depuis le début de cette tentative d'action supposée s'inscrire dans le calendrier de la RGPP, nous sommes systématiquement mis devant le fait accompli par des décisions prises sans discussion préalable. Nous ne concevons pas « l'action collective et solidaire » de la sorte.

Rappel des faits : en octobre, une intersyndicale EPA/FSU, SEP/UNSA et SGEN/CFDT lance une action de valorisation de la mission d'éducation populaire de notre ministère en invitant les personnels JEP (et au-delà) à présenter des actions dans lesquelles ils sont impliqués. Faute de pouvoir construire une action revendicative plus déterminée pour lutter contre la RGPP, EPA s'engage dans cette action sans sourciller. L'objectif est de réunir dans une brochure ces différents témoignages et de les présenter largement lors d'une rencontre nationale au cours de laquelle une personnalité interviendrait. La date initiale retenue pour cette journée est le 20 novembre. Cette date est pour nous problématique mais nous l'acceptons pour marquer notre bonne volonté. Entre temps, les cinq fédérations de l'Education nationale appellent à la grève pour "dénoncer la politique gouvernementale des 11.200 suppressions de postes" dans l'Education nationale ce même 20 novembre. EPA et le SGEN ont alors proposé le report de cette journée. Notre demande est restée sans réponse. Le temps a fait que finalement le SEP a convenu d'un report possible. EPA a proposé que ce soit en décembre, avant arbitrage sur les macro organigrammes RGPP rendus par les préfets. Le SGEN a proposé en janvier. Le SEP ne s'est manifesté que début décembre, par le biais d'un message électronique laissant quelques heures pour répondre, envoyé à la fois aux intervenants prévus dont Philippe Meirieu, et aux syndicats EPA et SGEN. Ayant reçu l'avis favorable des intervenants la date est arrêtée en quelques heures sans que nous ayons pu répondre. Nous étions de nouveau mis devant le fait accompli par le choix d'une date impossible pour nous. Nous étions aussi mis devant le fait accompli sur le choix de la construction même de la journée, nos propositions antérieures étant rejetées.

Dès l'origine, EPA s'est impliqué dans la rédaction du texte d'appel, ne ménageant pas sa peine dans la recherche d'expressions consensuelles permettant de tenir un axe délicat CFDT/FSU/UNSA. Nous avons travaillé sur l'appel, sur la fiche de présentation des actions. Au vu des délais nous avons diffusé fiches et informations au plus grand nombre, puis fait

plus tard des relances. Dès cette première étape du projet nous avons eu des difficultés à pouvoir considérer qu'il se construisait dans une démarche véritablement intersyndicale. Mais l'essentiel était encore d'inscrire une initiative commune dans le calendrier RGPP. Bien qu'aucun temps de rencontre et de discussion sur les modalités de rédaction de la brochure, d'organisation de la journée, de choix des intervenants, des coûts engagés par une telle action n'ait été possible.

Nous ne voyons pas comment dès lors nous impliquer dans une journée proposée «clé en main» par le SEP. Cela ne correspond pas à notre vision d'un travail collectif et solidaire. Nous regrettons particulièrement de ne pas pouvoir participer à une action de valorisation de l'éducation populaire. D'autant qu'il nous semble avoir une vision relativement proche sur ce qui relève des missions, même si nous demeurons très éloignés sur la structuration des services (unités territoriales au niveau des départements pour nous, services départementaux spécifiques JEP pour le SEP).

EPA est tout autant attaché à l'éducation populaire que le SEP. Notre dimension inter catégorielle ne l'empêche pas. Nous ne changeons pas de cap, mais cet attachement nous conduit aussi à considérer l'action collective comme partagée et nous ne sommes l'instrument d'aucune autre organisation. L'unité est sans a priori pour nous, mais elle a ses conditions tout de même!

Lors du CTPM du 16 décembre dernier, les interventions convergentes du SEP et d'EPA (notamment sur le sort de l'IN-JEP) ont amené en fin de séance (alors qu'il ne restait plus qu'EPA en séance, avec le SGEN et la CGT) le Directeur de Cabinet de B. Laporte a avoué son embarras sur les missions d'éducation populaire. Il a proposé à EPA une rencontre sur l'éducation populaire. Nous avons accepté en précisant que cela devait se faire avec le SEP. C'est pour nous une posture de principe. Nous sommes là dans le concret d'une action face à notre employeur et nous considérons que témoigner d'une intersyndicale représentative des personnels a autrement plus de poids que de travailler soigneusement des audiences séparées et sans concertation. Nous allons le proposer au SEP, sans esprit de chicane d'appareil. Nous considérons qu'il n'est pas opportun de jouer la division face à un enjeu qui ne se résume pas à une journée voulue médiatique en janvier, alors que le Cabinet reconnaît la nécessité d'un travail sur les missions d'éducation populaire.

Pour EPA, le mois de janvier devra poursuivre la mobilisation initiée le 16 décembre. Le 29 janvier, nous serons dans une grève qui doit être active et préparée dans l'unité , CONCERTÉE. Il reste à élaborer une plateforme la plus commune possible, pour une véritable action solidaire, entre tous les personnels et syndicats, **au-delà des corporatismes**. Le destin des missions, des personnels, des services, des CREPS, des instituts ou des écoles nationales reste lié. Nous participerons à l'intersyndicale prévue le 5 janvier pour la préparer.

C.Tapie, E. Montanant

Page 8 TRAVERSES UNITAIRES

La pétition « pour un service public d'éducation jeunesse et sports »

Pour répondre à ses mandats - sauvegarde de la mission éducatrice dans les domaines de l'éducation populaire et du sport, maintien des établissements et de la mission de formation et maintien de l'appartenance de tous les personnels au ministère pour garantir leur intervention - EPA a fait la proposition à l'ensemble des syndicats jeunesse et sports d'agir dans le cadre de l'organisation territoriale de l'Etat, par le biais d'une pétition revendiquant entre autre la création d'unités territoriales jeunesse et sports. Ces unités devant rester sous le giron des directions régionales de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale pour échapper à l'autorité unique des préfets de département. Comme vous le savez cette pétition élargissait l'éventail des revendications à tous les aspects de la réforme concernant jeunesse et sports, étant par ailleurs alimentée par deux autres syndicats signataires : le SEJS (syndicat des inspecteurs et directeurs JS de l'UNSA) et le nouveau syndicat CGT (SNP-JS-CGT)-.

Les autres syndicats n'ont pas répondu favorablement, parce qu'ils ne partageaient pas le point de vue sur la question de l'organisation des services départementaux de l'Etat. Rien de surprenant pour ce qui concerne les syndicats rivés sur l'existant comme FO et dans une moindre mesure le SNEP-FSU ou le SNASUB. Rien de surprenant non plus pour le SEP-UNSA poursuivant l'idée de faire prévaloir la mission d'éducation populaire avant tout, alors que l'organisation des services sciemment orchestrée par le gouvernement vient percuter les missions et le devenir statutaire des personnels. Rien d'étonnant pour le SGEN qui salut la réforme, quelque qu'elle soit (?) comme le nouveau sacrement. Plus décevant de la part du SNAPS-UNSA dont les mandats quant au rattachement régional des personnels pédagogiques sport pour ce qui les concerne sont proches des nôtres même si pour nous il s'agit de tous les personnels. Mais peut-être s'agissait-il ici de ne pas se compromettre avec une organisation intercatégorielle non majoritaire qui puisse faire de l'ombre à l'idée de l'émergence d'un ministère essentiellement consacré au sport? Chacun voyant midi à sa porte il sera prétentieux de dire que l'avenir partagera le bon grain de l'ivraie.

Il est néanmoins difficile de ne pas s'accorder sur une analyse minimale qui crève les yeux, à savoir celle de la stratégie gouvernementale en matière de mise en œuvre de la RGPP. Certains s'offusqueront de déclarations passées d'EPA qui se réclamait du côté de l'intelligence, ce fut probablement un mouvement d'humeur, mais c'est tout de même désespérant de ne pas convenir de l'évidence (d'où l'humeur).

La mécanique de la RGPP consiste à broyer les missions d'abord et les personnels ensuite, par la mise en place des structures. Certes, la méthode du gouvernement n'a pas l'air logique, mais c'est bien là qu'elle révèle toute la stratégie et l'intelligence de la manœuvre. Cette méthode est à mettre en regard avec l'ensemble des réformes initiées par la RGPP. A savoir, la réduction des missions de l'Etat et des effectifs, et à terme la refondation de la fonction publique de l'Etat pour en finir avec les statuts des fonctionnaires et obtenir une cohorte d'agents obéissant à une administration orchestrée directement par le politique au détriment de la continuité du service public.

La technique du gouvernement est implacable : réduction des services notamment départementaux pour y fusionner diverses missions et y regrouper des personnels aux fonctions hétérogènes. Un décideur unique, le préfet de département est responsable de l'action des nouveaux services. On prétend à ce stade ne pas intervenir sur les missions, mais en réalité les organigrammes les déterminent, ne serait-ce par leur éclatement. L'unification des missions et leur couleur dépendra de la phase qui suit, à savoir la redéfinition des profils de postes de chacun des agents qui seront colorés par les orientations dominantes (ciblage des publics, réparation sociale, contrôle, et dilution d'une mission d'éducation non souhaitée). A cela s'ajoutera la réaffectation des personnels, ceux-ci seront désormais dépendants des services départementaux ou régionaux. Dans les faits, les personnels des départements perdront à terme leur rattachement aux ministères de tutelle. Certes le gouvernement redouble de précaution en se voulant rassurant; il explique que les personnels garderont un lien avec leur tutelle. Mais ce ne sera que jusqu'à ce que la dernière touche sera donnée à la réforme. A savoir la refonte des statuts des personnels pour réformer la fonction publique. Dans la période intermédiaire les personnels dont les profils de poste auront été modifiés ainsi que l'affectation auront à répondre à de nouvelles conditions de travail, et aussi de mission. Ainsi, lorsqu'une majorité d'agents sera contrainte, il ne sera pas difficile de modifier les statuts et d'entériner les nouvelles missions.

La refonte des structures reste fondamentale, même lorsque la logique voudrait qu'on ne s'inquiète que des missions. Ne pas s'en préoccuper en tentant de proposer d'autres formes d'organisation consiste à leurrer les personnels. La peur d'un rattachement aux directions régionales par le biais d'unités territoriales qui auraient pu faire craindre des mutations arbitraires au chef lieu de région (mutations improbables vue la nécessité de personnels au plan départemental) et aussi les difficultés de lecture des desseins gouvernementaux auront eu raison de la proposition d'unités départementales. Mais le problème des missions et de l'affectation des personnels reste entier.

La pétition aura recueilli autour de 3000 signatures, de personnels JS, mais aussi de nombreux sympathisants des associations et du milieu éducatif. C'est une satisfaction, bien que le nombre de signatures reste probablement insuffisant. Les syndicats signataires remettront néanmoins cette pétition à ses destinataires.

EPA poursuivra aussi ses mandats sous d'autres formes, à savoir la reconnaissance des missions d'éducation du secteur jeunesse et sports dans les départements et revendiquera aussi le rattachement administratif (sans mutation) des personnels au plan régional, pour éviter que ceux-ci ne se retrouve dans une situation professionnelle non choisie, consignés dans des départements sous l'autorité du ministère de l'intérieur. Le maintien des missions dépend très largement de la possibilité laissée aux ministères de tutelles d'agir localement. Il y a déjà fort à faire pour que notre ministère respecte ses missions, sans aggraver la situation en laissant la majorité des personnels dépendre de la volonté des préfets.

Etiennette Montanant

La fin du service public des sports : une gabegie!

Malgré les propos qui se veulent toujours rassurant, nous sommes en train d'assister à une véritable destruction du service public des Sports.

D'abord, les chefs de service ont dû se livrer à un exercice de proposition d'organigramme, où des liens devaient être inventés entre des missions sous des concepts indéfinis mais éminemment porteurs d'une pensée conservatrice et réactionnaire (Qu'estce au juste que la cohésion sociale ?). La méthodologie est simple : pour supprimer des fonctionnaires, il s'agit de déstructurer les services publics, pour ensuite « évaluer » la médiocrité des missions assurées par ces services. « Si je veux tuer mon chien, je l'accuse de la rage ! »

Désormais, une harmonisation des schémas d'organisation est en cours tandis qu'en parallèle différentes annonces en marge laissent préfigurer une destruction méthodique de nos missions. Ces annonces laissent percevoir un véritable gâchis tant par l'absence d'une politique d'Etat JS que par le dénigrement des missions, des statuts, des formations et de l'expérience de l'ensemble des personnels qui contribuent chacun à l'action éducative de ce ministère.

Une première annonce : Le CNDS devient le financeur exclusif du sport pour le plus grand nombre au niveau territorial (I.O n°08-124 du 1^{er} octobre 2008). Est-il nécessaire de rappeler que ces crédits cogérés entre l'Etat et le mouvement sportif ne sont pas à proprement parlé des crédits d'intervention ? En effet, l'hégémonie du CNDS implique obligatoirement une dépendance de l'Etat auprès du mouvement sportif et réduit l'action des Conseillers d'Animation Sportive à celle d'un guichetier et d'un gestionnaire d'enveloppe, en dépit de sa formation et de ses compétences... Est-ce cela une administration de l'Etat moderne et efficace ? Les (ex-)DDJS ne peuvent plus mettre en œuvre une politique qui s'appuient sur l'expertise des conseillers techniques et pédagogiques porteurs d'initiatives liées à leurs missions. Le Ministère préfère les cantonner derrière un ordinateur à entrer des données (base ORASSAMIS) visant à fantasmer la réalité des actions menées par le mouvement sportif.

Deuxième annonce : L'offre publique de formation qualifiante JS doit disparaître au prétexte qu'elle est

une concurrence déloyale aux formations privées. Seules les formations qui touchent à l'environnement spécifique (alpinisme, spéléologie, vol libre, plongée, parachutisme) devraient rester sous le giron de l'Etat au prétexte qu'elles coûtent cher, qu'elles sont indispensables du point de vue de la protection des usagers et qu'elles concernent très peu de stagiaires. « On privatise les richesses et nationalise les pertes! »

L'élargissement de l'environnement à d'autres disciplines est en discussion, mais la logique de libéralisation est déjà actée... De plus, les formations coûtent de plus en plus cher aux usagers (6000€ pour un BPJEPS APT) alors que finalement, le financement est toujours principalement public (compétence de la formation professionnelle du Conseil Régional). Cette réforme touche directement l'identité même de notre administration et de ses agents. Comment pourrons-nous nous revendiquer comme « Conseiller Technique et Pédagogique » dans une administration qui n'est plus en mesure de proposer des formations qualifiantes ? La formation est indispensable au développement des Activités physiques Sportives pour le plus grand nombre, car ce sont les éducateurs sportifs formés qui assurent la promotion de ces activités. Sans une politique ambitieuse en matière de formation, il ne peut exister une politique ambitieuse en terme de développement du sport pour tous : la boucle est bouclée. La disparition annoncée d'au moins 6 CREPS s'inscrit dans cette logique.

L'ampleur du gaspillage humain et structurel doit être révélée et l'aveuglement idéologique du gouvernement, dénoncé. Plusieurs actions sont lancées malgré une unité syndicale difficile à structurer. Il est important aujourd'hui d'unir nos forces afin d'affirmer ensemble notre attachement à un service public de l'éducation populaire et des sports prêt à répondre aux enjeux sociaux, sportifs et éducatifs actuels et à venir.

Fabrice VERAY

Page 10 TRAVERSES UNITAIRES

LA FORMATION...OÙ EN EST-ON?

Lors de la dernière CPC (25.11.08), nous avons interpellé M. Vianney Sevaistre (sous-directeur de l'emploi et des formations) quant à l'opportunité de valider encore 10 nouvelles mentions de diplômes « sport » (il y a en déjà 82 !) alors même que certaines de ses récentes interventions, notamment devant les chefs d'établissements 4 jours plus tôt, ainsi que les travaux de l'ONMAS laissaient entendre que les préconisations du rapport Bertsch suivaient leur chemin et que le projet d'un « cadre unique de certification par niveau » entre le MJSJSVA et le MESR, était maintenu. Pourquoi donc, dans ces conditions, valider des mentions pour un diplôme condamné dans les 2 ou 3 années à venir?

Par ailleurs, en ce qui concerne les DE et DES JEPS « sport » nous avons une nouvelle fois dénoncé la multiplication des mentions. Nos craintes lors de la mise en place de ces diplômes étaient qu'il y en ait autant que de disciplines, la situation est aujourd'hui encore plus irrationnelle puisque nous allons bientôt atteindre la centaine! Pour exemple 9 mentions ont été validées en gymnastique et 9 en arts martiaux (sans compter d'autres sports de combat). La CGT s'inquiète également de cette inflation de diplômes et rappelle que « la philosophie qui a présidée à la création de cette filière était la rationalisation, la cohérence et la simplification. On en est de plus en plus loin... ».

Enfin nous avons demandé quel était réellement l'avenir de la formation dans notre Ministère alors que (le Secrétaire d'État devait d'ailleurs rendre publiques ses décisions en Octobre ?) l'on entend parler de la suppression, à terme, d'une dizaine d'établissements et que dans ceux qui resteraient la mission de formation ne serait pas maintenue !

Même si dans sa réponse M Sevaistre a tenté de rassurer en temporisant le rythme de la réforme, reste que celle-ci n'est pas enterrée.

1 / La priorité pour le MSJSVA est le « toilettage » du BP JEPS (ce qui ne lui pose pas de problème puisque le niveau IV

est le « champ concédé » à la JS par l'Université). La perspective, annoncée par J. Bertsch, de terminer ce chantier en septembre 2009 ne pourra cependant pas être tenue, au mieux ce sera pour 2010. Dès le 19 décembre 2008 un groupe de pilotage constitué sous l'autorité de la DS - C (ex. DVAEF) avec «des représentants des différentes parties prenantes» sera réuni. Espérons que les organisations syndicales représentatives soient dans ces différentes parties prenantes!

2 / En ce qui concerne la « cadre unique de certification » au niveau III, le projet d'un diplôme construit en coresponsabilité (MSJSVA et MESR) est toujours d'actualité. Ce ne sera toutefois pas un BTS, mais un diplôme « qui reste à inventer » !

3 / Pour ce qui est du niveau II les choses sont claires : il sera uniquement du ressort de l'Université. Exit donc le DES JEPS!

La volonté affichée du MSJSVA est que les travaux relatifs à la création du futur diplôme commun de niveau III et « la construction de la filière BP/DE/DES » progressent parallèlement. Sans doute celle-ci lui permet-il de mieux marquer son territoire et d'avoir un maximum de diplômes dans son escarcelle au moment du « grand partage », mais en terme de logique pour les organismes de formation, les services déconcentrés et les établissements, cette schizophrénie est particulièrement inquiétante et dure à vivre! A quoi bon passer un ou deux ans à bâtir des ingénieries de formation qui, pour le mieux, déboucheront sur une seule promotion de stagiaires ? Quelle sera pour ces derniers la validité de ces diplômes mortnés et surtout leur crédibilité au regard des employeurs? L'administration se contente de répéter que la réflexion suit son cours, que les relations avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont difficiles et que cette réforme ne sera pas simple. Le tout est de savoir qui fera les frais de cette réforme, quoique...on s'en doute un peu!

Pour ce qui est des suppressions de CREPS.

M. Sevaistre, n'a parait-il pas plus d'informations que nous. Etonnant ! Il a toutefois précisé (suite à une question du CNAJEP) que le futur diplôme commun de niveau III ne sera pas exclusivement réservé aux établissements JS et que les formations préparatoires pourront être mises en place par les structures fédérales et les mouvements d'éducation populaire. Sur le rythme de la réforme, il a précisé que ce chantier du niveau III n'aboutirait, de toutes façons, pas avant 2012 et a rappelé que le sort de l'animation socio-éducative et culturelle ne serait étudié qu'après !

LE DEFA

Cette CPC a également validé l'abrogation définitive du DEFA. Cette dernière repose la question des équivalences entre le DUT carrières sociales et le DE JEPS. Y'at-il des pourparlers en cours entre le MESR et le MSJSVA? Nous l'ignorons, son représentant brille par son absence aux souscommissions et réunions plénières de la CPC. Nous avons informé l'administration que les titulaires d'un DUT carrières sociales qui n'ont, pour l'heure, aucun avantage à « basculer » sur un DE JEPS, continuent de déposer des demandes d'agrément auprès des DRJS pour effectuer leur Projet d'Expérience d'Animation afin d'obtenir le DEFA.

A la question : quand le DEFA sera-t-il réellement abrogé ? les réponses de l'administration ne sont pas claires. Celle qui nous a été donnée en séance est : 6 ans (durée normale de la validité d'un livret de formation) à compter de la date de parution du décret au Journal Officiel, laquelle devrait avoir lieu en janvier 2009. Est-ce à dire que l'on pourra continuer à délivrer ce diplôme jusqu'en 2015, alors même qu'il sera abrogé ? Est-ce à dire que les DRJS et les DRASS (ou plus exactement les DRJSCS) pourront continuer à tenir des jurys DEFA jusqu'en 2015 pour les stagiaires entrés en formation avant la parution du décret au JO ? Ou'en sera-t-il des titulaires d'un DUT à qui les services ne délivrent par un livret de formation, mais qui disposent de 18 mois pour conduire un PEA ? Sur toutes ces questions nous sommes restés dans le flou!

LA FORMATION...OÙ EN EST-ON?

Cette CPC a enfin, pour information, eu connaissance d'un certain nombre de projets d'arrêtés portant sur des équivalences partielles entre des diplômes du ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCP I, II et III) et le BP JEPS ainsi qu'entre des diplômes du ministère du Travail Social avec le DE JEPS (DEASS,

DEES, DEEJE, DEETS, DECESF) ou le BEP.JEPS (DETIFF et DEME). Sur ce dernier point, nous sommes intervenus en signalant que les sélections de la plupart des BP et DE ayant lieu actuellement pour une entrée en formation en janvier 2009 nous espérions que, si les arrêtés paraissent après le début des formations, ceux-ci puissent

tout de même être appliqués aux stagiaires concernés. La réponse de l'administration ayant été négative le représentant de la DGAS a appuyé notre requête en demandant à ce que l'on permette aux OF de prendre en compte ces équivalences en cours de formation.

Christian CHENAULT

Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

Le 18 mars dernier le Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat (CSFPE) a adopté le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, malgré l'opposition de la majorité des syndicats (FSU,CGT, FO, UNSA, Solidaires et CFTC votant contre, CFDT et CGC s'abstenant). Ce projet sur lequel le gouvernement avait déclaré l'urgence le 9 avril a été adopté en 1ère lecture par le Sénat le 30 avril 2008. Il aurait dû être examiné par les députés en juin puis, après un premier report, en octobre. Un nouveau report dû à un calendrier parlementaire "surchargé" a repoussé sa discussion au mois de janvier 2009.

Ce texte défendu par le ministre du budget est le principal des textes proposés pour organiser dans les administrations publiques une gestion des ressources humaines « performante », « essentielle pour rendre un service public de qualité et au meilleur coût ».

Jacques Alain BÉNISTI, député (plus connu pour son rapport sur la prévention de la délinquance en 2004) a déposé son rapport devant l'assemblée nationale en juin dernier. Il « a estimé que le projet de loi marquait une première étape de la grande refondation de la fonction publique annoncée par le Président de la République, avant que ne soit abordées la rénovation du dialogue social en son sein et la réforme de ses corps et métiers ».

Les objectifs en sont clairs. Ce projet « a pour but de développer la mobilité des fonctionnaires en levant un certain nombre de blocages statutaires, tout en facilitant la gestion par les employeurs publics de leurs effectifs, notamment dans le cadre de restructurations. »

Les mobiles

Voici quelques éléments de motivation présentés par le rapporteur: il y a des rigidités persistantes dans la fonction publique qui limitent les possibilités de carrières des agents et alourdissent la gestion. Le

recrutement par concours ne permet plus de répondre à l'ensemble des besoins des personnes publiques. Entre 2005 et 2015, 40% des agents partiront à la retraite, ce qui permettra de réorganiser les services et d'alléger l'Etat en réduisant le nombre des fonctionnaires sans pour autant procéder à des licenciements (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite). L'Etat définira par ailleurs des conditions d'emploi plus attractives pour continuer à attirer des vocations, en particulier chez les plus qualifiés (augmentation du pouvoir d'achat des agents avec de meilleures perspectives de carrières). De nouveaux modes de recrutement permettant de ne pas créer de déséquilibre dans la pyramide des âges sont envisagés. C'est ainsi que depuis août 2005, il n'y a plus de limite d'âge pour accéder aux concours externes des trois fonctions publiques (sauf pour les corps classés en service actif comme ceux de la police, et ceux nécessitant une scolarité obligatoire de deux ans ou plus, concours IRA par exemple) et les emplois publics sont ouverts depuis juillet 2005 aux ressortissants communautaires (concours externe ou détachement). Afin d'offrir des perspectives de carrières attractives les possibilités de promotion et changement de grade ont été facilitées (ratio promus/promouvables).

Pour que les administrations puissent apprécier leurs besoins en personnels dans le long terme la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) sera développée. L'amélioration de l'information des gestionnaires de personnel via les outils informatique, l'analyse des « métiers » et des aptitudes professionnelles permettra d'assurer une meilleure allocation des ressources. Le gouvernement pense que la gestion par corps et grades ne permet pas d'assurer la meilleure adéquation entre les compétences des agents et les caractéristiques des postes. Il souhaite pour améliorer la gestion des ressources humaines, valoriser le mérite individuel par la modulation de la rémunération. Les indemnités complémentaires de certains corps sont déjà ainsi modulées en fonction de la manière de servir et des résultats obtenus. Ceci serait source de motivation contrairement à la gestion « trop égalitariste » des rémunérations.

Page 12 TRAVERSES UNITAIRES

Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

La mobilité

Un des outils favorisant cette nouvelle gestion des personnels sera de développer la mobilité des fonctionnaires. L'objectif annoncé est de leur permettre d'acquérir ainsi des compétences nouvelles, de faire des expériences enrichissantes et améliorer le service rendu. De plus les administrations pourront de la sorte bénéficier d'une plus grande diversité de profils parmi leur personnel.

La RGPP avec la fusion des services à besoin de cette mobilité. Or un de ses principaux obstacles est dû au caractère très cloisonné de la fonction publique du fait d'un grand nombre de corps et au fait que les administrations voient avec réticences le départ de leur agents ou l'accueil d'autres d'agents d'autres corps, évoquant les différences de cultures, les particularités des corps ou la spécialisation des métiers. L'hétérogénéité des régimes indemnitaires, les difficultés personnelles (déménagement) la non reconnaissance de cette mobilité dans le déroulement de la carrière sont d'autres freins.

Différentes mesures législatives ont permis de lever certains de ces freins : réduction du nombre de corps de fonctionnaires à 500, loi sur la formation professionnelle tout au long de la vie, prise en compte des acquis de l'expérience pour l'avancement et la promotion interne, assouplissement des possibilités de mise à disposition, facilitation de l'exercice de fonctions dans le secteur privé et de la création d'entreprise, instauration d'un prêt mobilité en particulier pour les agents en situation de mobilité subie, création d'une indemnité temporaire de mobilité, prime de restructuration de service et allocation d'aide à la mobilité du conjoint, et indemnité de départ pour les agents quittant la fonction publique.

L'accès à tous les corps et cadres d'emplois par la voie du détachement et l'intégration dans le corps d'accueil au bout de cinq ans de détachement deviennent possibles, sauf dans les corps comportant des attributions d'ordre juridictionnel. La mobilité entre la fonction publique civile et les corps militaires est permise.

Une nouvelle forme de mobilité est créée avec la procédure d'intégration directe dans un corps ou cadre d'emplois de niveau comparable au corps ou cadre d'emplois d'origine et entre fonctions publiques. Les agents qui souhaitent bénéficier d'une mobilité et qui se sont vus proposer un poste par une autre administration ou par un organisme privé auront un « droit au départ » qui s'appliquera ainsi aux demandes de mutation, de mise à disposition, de détachement, de placement en position hors cadre et de disponibilité. L'administration ne pourra s'opposer à cette demande que si les nécessités du service l'imposent ou si cette mobilité constitue un délit de prise illégale d'intérêt. Dans les autres cas, elle peut seulement exiger de l'agent qu'il accomplisse un préavis d'une durée de trois mois, pouvant être allongée à six mois pour certains corps ou cadres d'emplois.

Il est dit que les fonctionnaires bénéficieront de l'avancement d'échelon et de grade le plus avantageux lors de leur retour dans leur corps d'origine ou lors de leur intégration dans le corps de détachement. Le détachement et l'intégration dans un autre corps ne se traduiraient donc plus par un ralentissement de la carrière.

Restructuration administrative et reclassement

Afin d'accompagner les restructurations administratives liées à la révision générale des politiques publiques, le projet de loi favorise le reclassement des fonctionnaires de l'État dans d'autres administrations, tout en garantissant que cette mobilité ne se traduit pas à une

réduction de leurs droits et de leurs acquis indemnitaires (procédure de réorientation professionnelle avec actions de formation ou exercice de missions temporaires pour le compte d'autres administrations). Toutefois si à l'issue de la période de réorientation professionnelle l'administration estime que l'agent n'a pas respecté ses engagements ou s'il a refusé successivement 3 emplois correspondant à son grade et à son projet professionnel, l'agent serait alors placé en disponibilité d'office ou en retraite.

Les fonctionnaires qui préféreront changer de corps plutôt que de subir une mobilité quand leur poste est supprimé auront aussi des possibilités de reclassement, par intégration directe, priorité d'accès aux emplois réservés non pourvus ou reclassement dans la fonction publique territoriale.

Il sera possible de créer des emplois à temps non complet sous réserve que les agents cumulent plusieurs emplois de manière à effectuer un service à temps plein, en particulier pour maintenir les services publics en zone rurale.

Le recrutement sera modernisé par la poursuite des facilités d'accession aux concours des ressortissants européens, la suppression des limites d'âges applicables aux recrutements dans les corps et cadres d'emplois de la haute fonction publique qui prévoient une scolarité obligatoire d'une durée de deux ans ou plus.

Le projet de loi facilite le recrutement de personnels non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou temporaires des personnes publiques. Le remplacement des fonctionnaires pouvant se faire aussi en sollicitant les services d'entreprises de travail temporaire, les administrations n'auront pas à organiser le recrutement elles-mêmes. Ce mode de recrutement permettra(it) de ne pas créer de viviers de précarité, à la différence du recours à des agents contractuels.

La gestion des ressources humaines sera aussi modernisée par la mise en place d'un entretien professionnel annuel pour remplacer la notation chiffrée (étendue aux fonctionnaires territoriaux).

Le projet de loi donne une base légale à la numérisation du dossier individuel des fonctionnaires, dès lors que le support électronique apporte les mêmes garanties d'authenticité, de neutralité et de droit d'accès pour le fonctionnaire concerné. Elle permettra une mise à jour plus régulière du dossier et une consultation plus facile et plus sécurisée que pour un document sous format papier.

Le travail d'adaptation des statuts particuliers est facilité par l'assouplissement des procédures de rédaction des décrets. Les statuts particuliers de certains corps pourront être définis par décret simple, plutôt que par décret en Conseil d'État, lorsque ces statuts se limitent à reprendre des dispositions statutaires communes à plusieurs corps.

Dit autrement

Ces différentes arguties ne sauraient nous tromper. Concrètement sous couvert de modernité, d'amélioration des conditions d'évolution des carrières et de la rémunération c'est le statut général de la fonction publique qui est menacé. Ce statut préserve jusqu'à présent les fonctionnaires qui se sont engagés à servir l'Etat et rien ne peut se faire sans l'initiative de l'agent. Or l'administration souhaite avoir la main pour accélérer la réduction des postes et sur la gestion des ressources humaines. Alors que la RGPP casse l'organisation administrative, la loi sur la mobilité prépare une fonction publique de métiers plutôt que de corps et le recours à l'emploi de contrac-

Projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

tuels, voire aux emplois privés, pour remplir les missions de service public. Lorsque les fonctionnaires seront regroupés et recrutés dans des « Cadres statutaires » extrêmement larges, on pourra imposer à des agents des emplois n'ayant plus grand-chose à voir avec leurs qualifications. C'est la fin des dispositions statutaires liées à l'emploi public qui garantissaient la neutralité et l'impartialité des fonctionnaires qui est ainsi programmée. Les conséquences pour la population et pour l'égalité de traitement de tous seront évidemment considérables.

Alors que les syndicats réclament la fin des emplois précaires, le maintien d'une administration au service de tous avec des personnels recrutés dans des conditions leur permettant de résister aux pressions potentielles, avec des corps garantissant des compétences, le gouvernement souhaite une fonction publique managée comme dans le secteur privé. La fluidité dans la gestion des emplois se fera en masquant la précarité par des contrat à durée déterminé, sur des

missions et par le recours à l'intérim. La compétition entre les personnels pour une prime de rémunération, les possibilités de travail à temps incomplet dans plusieurs services, vont détériorer les conditions de travail et fragiliser les personnes.

Comme pour la RGPP, le dialogue social annoncé et vanté par les dirigeants n'a été que virtuel. Les remarques, les inquiétudes et les oppositions des personnels, relayées par les syndicats n'ont eu que peu d'échos. Toutefois la pétition « le service public est notre richesse » lancée en avril 2008 a récolté plus de 40 000 signatures à ce jour. Cette mobilisation est peut être une des explication au report de l'examen de la loi. Le gouvernement pour éviter des réactions trop importantes compte peut être sur la « pagaille » prévisible liée aux déménagements et réorganisations provoqués par la RGPP pour faire passer ce texte en 2009.

C.Tapie

Elections Prud'homales

Les élections prud'homales ont été marquées par une abstention record de 74,5% soit une abstention qui atteint son plus fort niveau depuis 30 ans. Le mouvement syndical devrait ici s'interroger sur ses relations avec les salariés, comme sur leur capacité à créer de vrais rapports de force, face aux choix économiques et sociaux. Le contexte d'inquiétude face aux fermetures d'entreprises annoncées a peut-être joué, d'autant que l'absence d'alternative politique apte à construire une forme d'économie respectueuse des salariés aggrave encore l'isolement de ces derniers face aux délocalisations et licenciements. Peut-être que les difficultés à ce repérer dans le paysage syndical pour des électeurs qui ne sont pas des militants avertis ont pu aussi jouer à la marge.

Les résultats confirme la CGT dans sa position de leadership, celleci gagne 1,6 point pour atteindre 33,8% cela étant l'abstention contribue à réduire son audience chez les salariés. La CFDT (22,1%) perd 3 points, FO (15,9%) perd 2,3 points, la CFTC (8,9%) perd 0,7 point. La CFE-CGC avec 8,2% progresse de 1,6 point, elle totalise 27,9% dans la section encadrement et aggrave les pertes de la CFDT en étant en première position chez les cadres. L'UNSA (6,2%) en cours de rapprochement avec la CFE-CGC gagne 1,2 point. Solidaires double son score de 2002 pour atteindre 3,8%, mais notons qu'elle a présenté le double de listes.

La FSU n'est pas comptabilisée sauf dans les divers qui ne dépassent pas 1%. Rien d'étonnant à cela la décision de se présenter aux élections prud'homales ne reposait finalement que sur la détermination des sections départementales. L'enjeu pour la FSU n'était pas de rivaliser avec les autres centrales syndicales, il s'agissait de chercher plutôt une audience locale, qui aurait pu se concrétiser par quelques élus. Moins d'une vingtaine de sections ont déposé leurs listes dans la section activités diverses, section des plus difficiles de part son aspect hétérogène. Ces listes ont généralement obtenu entre 2 et 3%. Il va sans dire que les moyens médiatiques de la FSU ne sont pas ceux des autres organisations, voire même ceux des organisations qui font le moins d'audience.

On pourrait bien évidemment se poser encore la question du déficit de représentativité de la FSU dans le secteur du droit commun. C'est une évidence, mais il ne sera pas dans les objectifs de la FSU de rivaliser avec la CGT pour être présente dans tous les secteurs qui relèvent du privé et dans toutes les sections des prud'hommes. Son secteur de syndicalisation ne lui permet de n'être présente que dans la section activités diverses, voire à la marge dans la section encadrement.

La FSU se trouve comme depuis sa naissance confrontée aux questions relatives à son évolution. Dans un avenir proche le secteur public sera de plus en plus partagé entre droit public et droit commun pour ce qui concerne l'appartenance des salariés. Même cantonnée à son secteur de syndicalisation la FSU devra s'organiser au plan fédéral pour répondre aux besoins de ces nouveaux salariés, y compris assurer leur défense dans les conseils de prud'hommes. Son obligation immédiate sera de concrétiser la syndicalisation dans ces nouveaux secteurs, ceux-ci étant induits par les réformes en cours dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques. Mais cette concrétisation dépendra du dynamisme de ses syndicats. Par ailleurs la FSU revendique d'intervenir sur les questions sociales, de ce point de vue elle démontre par son activité sa véritable volonté dans ce secteur, tant elle reste persuadée qu'en matière sociale le devenir des salariés des secteurs publics et privés sont liés. Outre sa volonté, il lui reste à trouver les moyens réels de se faire entendre, ce qui n'est pas encore gagné.

Aujourd'hui les recompositions syndicales restent encore difficiles, voire parfois peu séduisantes en l'état des diverses organisations dont on peut noter les défauts respectifs voire les aspects repoussoirs. Cette recomposition devra néanmoins se construire, même en prenant un peu de temps. Cette question sera probablement une de celles du congrès FSU de janvier 2010. Congrès qui ne sera qu'une étape et qui ne se gardera sans doute de céder aux sirènes séduisantes de telles ou telles organisations qui n'offrent pas pour l'instant davantage que la FSU l'assurance de s'abreuver du nectar du paradis syndical.

Etiennette Montanant

Page 14 TRAVERSES UNITAIRES

L'éducation populaire complémentaire à l'école

EPA est un syndicat qui s'est construit à la suite d'un syndicat catégoriel pour justement ne plus en retrouver des travers corporatistes. Devenu syndicat général de la jeunesse et des sports pour la FSU, il a aussi vocation à syndiquer tous les personnels des conventions collectives de l'animation, des activités sportives et probablement prochainement de l'action sociale avec la transformation du ministère. Cet élargissement n'entame en rien l'attachement à la démarche d'éducation populaire. Elle se nourrit d'autres approches et sensibilités. Elle les interroge et s'interroge sans repli frileux.

EPA est avant toute chose un syndicat de salariés et nous voulons le rappeler ici. Si nous sommes défenseurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, si nous dénonçons leur asphyxie décrétée par le gouvernement, notre prisme syndical est tout de même celui de salariés. Et nous n'oublions pas les dérives de certaines fédérations nationales. Nous sommes toujours en opposition à des déréglementations voulues du Code du Travail au nom de l'engagement éducatif. Aussi nous portons ainsi une double entrée militante dans notre approche : celle de la démarche laïque d'éducation complémentaire à l'école ne se distinguant pas de la posture syndicale qui fait que ces mouvements sont aussi des employeurs. Et parfois quels employeurs !

Un peu d'histoire ...

Après la 2^{nde} Guerre Mondiale, l'Etat décide de reconnaître à 8 associations un statut de complémentarité avec l'Ecole Publique. La Ligue de l'Enseignement, les Eclaireuses et Eclaireurs de France, les Pupilles de l'Enseignement Public, les Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active, les Francs et Franches Camarades, la Jeunesse en Plein Air, l'Office Central de Coopération à l'Ecole, la Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale participent d'une mission éducative de service public, et ainsi permettent à tous, enfants et jeunes, d'acquérir des savoirs, une culture, des compétences, en mesure de contribuer à en faire des citoyens responsables.

Peu à peu, l'Etat donne des moyens à ces associations pour leur fonctionnement. Des personnels de l'Education Nationale sont mis à disposition, à la fois pour soutenir les projets, mais aussi progressivement pour « piloter » ces grandes fédérations d'éducation populaire, contre-pouvoir important

Dans les années 90, les postes de MAD (mis à disposition) commencent à évoluer vers des postes de « détachés », c'est-à-dire que les associations rémunèrent ces personnels et touchent des subventions pour les y aider. Naissent donc des conventions pluriannuelles passées individuellement avec chaque fédération, en fonction d'objectifs à remplir sur trois ans. Les fédérations rentrent dans un engrenage de réponse systématique à une commande publique qui perd de son sens d'émancipation et d'éducation populaire. Les structures se fragilisent, les contrats précaires se multiplient.

La destruction actuelle:

Le 6 octobre 2008, le ministre Darcos a décidé unilatéralement de ne pas verser les 25% restants du financement 2008, avec effet immédiat sur les actions engagées sur l'année, sur les financements de postes...

En outre, il annonce sa décision de ne pas reconduire, à partir de septembre 2009, l'aide aux financements des postes de détachés et invite ces personnels dans un délai inacceptable, à effectuer leur demande de réintégration dans l'Education Nationale.

En parallèle, le ministère de la Jeunesse et des Sports, qui participait des missions d'éducation populaire du service public et donc du financement de projets de ces mêmes fédérations, est particulièrement attaqué et risque de se voir intégrer dans des services uniquement consacrés à la réparation sociale.

Interpellation des syndiqués du secteur :

Les salariés des fédérations d'éducation populaire sont très inquiets sur la stratégie de leurs employeurs face à cette casse ministérielle. En effet les détachés occupent essentiellement aujourd'hui des postes de délégués départementaux, régionaux et nationaux, une majorité des cadres en somme. Compte tenu du niveau de rémunération des personnels en détachement, les fédérations pourront difficilement, en cas de maintien de ces personnels dans leur fonction, les rémunérer à même hauteur. Comment envisage-t-on de résoudre cette équation (le déficit correspondant cette perte substantielle de financements)?

Autant la mobilisation médiatique sur la pétition nationale semble à la hauteur (80 000 signatures), autant la consultation et la construction collective de solutions avec les personnels semblent étrangement absente des préoccupations des fédérations.

La perte de ces financements induit aussi la recherche de nouvelles mannes financières : déjà entrés dans des logiques de rentabilité, les missions vont se mercantiliser, sortant définitivement du cadre des projets d'éducation populaire de nos associations

Avançant dans l'incertitude, notre activité professionnelle risque de s'en trouver plus précaire, des conflits importants sont à redouter, étant donné le climat déjà difficile dans certaines de nos fédérations.

EPA FSU dénonce fermement la casse gouvernementale des associations complémentaires de l'école et appelle tout aussi fortement à une vigilance des personnels sur le devenir des emplois et le sens du projet associatif, et ce dès 2009.

Gagner face à ce gouvernement c'est possible! Il ne peut et ne doit pas arriver à ses fins!

Le secrétariat national EPA

TRIBUNE LIBRE

Sans pleinement partager l'approche ci-dessous, ni les conclusions quant aux modalités d'action proposées, le secrétariat national – qui est aussi le comité de rédaction du bulletin – estime cependant que cette contribution a pleinement sa place en tribune libre n'engageant que son auteur. Une autre contribution de notre collègue Pierre-Luc Moreau sera sollicitée dans le prochain bulletin. Elle nourrit une autre manière de voir lire la situation des mouvements d'éducation populaire, sans pour autant être en désaccord avec celle présentée ci-dessous quant aux volontés destructrices du gouvernement.

SARKOZY VEUT DETRUIRE LES MOUVEMENTS D'EDUCATION POPULAIRE LAIQUES!

Avant hier c'était Fanton, député RPR qui voulait détruire la "FEN, cette forteresse" car elle était un obstacle à la politique de démantèlement de l'Education Nationale. Aujourd'hui, Sarkozy et ce gouvernement, le plus réactionnaire de la cinquième république veulent détruire les mouvements laïques d'éducation populaire.

Il s'agit pour le pouvoir de briser le pacte républicain, respecté jusqu'alors qui voulait que tous les gouvernements reconnaissent l'action éducative des mouvements complémentaires à l'école publique .

Jusqu'alors les mouvements laïques, assurant une mission de service publique dans le cadre de la formation de cadres, de l'animation, du développement de structures de vacances pouvaient disposer de subventions publiques leur permettant de vivre et de mener leurs actions en faveur de l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous les enfants.

Le 6 octobre dernier, le ministre de l'Education nationale a décidé de supprimer le quart du financement des actions qu'il assurait et de supprimer des centaines d'emplois détachés...

Le compte est vite fait : ce sont 70% des financements concernés qui disparaissent....

Les conséquences de cette décision brutale sont catastrophiques : 50 000 postes sont menacés à court terme.... Des services au public vont être fermés, des associations vont se retrouver sans moyens de fonctionner.

Cette politique délibérée ne vise pas seulement à faire des économies, elle vise à casser cette force sociale et éducative que représente le mouvement d'éducation populaire en faisant disparaître les associations les plus actives et les plus indépendantes et en obligeant

certaines à se marchandiser.

Pour se développer, voire pour subsister, des associations qui ont pignon sur rue vont réorienter leurs actions sur le secteur marchand : gestion de services payants et de structures, s'obligeant à s'adapter au libéralisme .

L'enjeu du combat que doivent mener de concert tous les militants laïques d'éducation populaire est double :

- défendre l'existence même des associations d'éducation populaire:
- éviter toute dérive conduisant à une marchandisation d'associations et mettant en cause leur engagement dans la démarche d'éducation populaire.

Il faut multiplier les imitatives, signer massivement la pétition nationale élaborée par les 8 organisations complémentaires de l'enseignement public : CEMEA, EEDF, FOEVEN, FRANCAS, JPA, Ligue de l'enseignement, OCCE, PEP, interpeller les municipalités qui sont touchées indirectement par cette casse programmée des mouvements d'éducation populaire....

Voici là une urgence : se mobiliser.....

Aujourd'hui, il est clair que toutes ces actions ne suffiront pas à faire reculer ce gouvernement, c'est une manifestation nationale laïque de défense des mouvements laïques d'éducation populaire qu'il nous faut préparer!

Jean-François CHALOT responsable d'association laïque d'éducation populaire

Des élus EPA FSU dans la Fonction Publique Territoriale

À l'occasion des élections professionnelles de la fonction publique territoriale, la FSU a présenté une liste conduite par des membres d'EPA pour la commission technique paritaire à Pont L'Abbé dans le Finistère.

L'initiative a été prise par notre collègue Catherine EGU-FESTAS. Constatant qu'une seule liste conduite par l'UNSA se présentait, elle a décidé, par souci de pluralisme syndical au sein des instances, de mobiliser des collègues autour d'elle et de présenter une liste FSU en face de celle de l'UNSA.

L'UNSA a bien tenté de contester la représentativité de la FSU dans la collectivité mais sans succès, la décision revenant à l'autorité locale, en l'occurrence au maire, ce dernier a validé la liste.

LA FSU arrive en tête et obtient 6 sièges sur 8 au comité technique paritaire.

C'est encourageant et ça montre qu'il y a un espace pour la FSU dans les collectivités territoriales où les agents travaillant dans la filière animation ne se reconnaissent pas dans la proposition syndicale actuelle. Partout où c'est possible, EPA entend - avec les autres syndicats de la FSU de la FPT - continuer à implanter un syndicalisme unitaire portant une réflexion sur nos métiers pour construire ses revendications et ses propositions.

Etienne BARS

Page 16 TRAVERSES UNITAIRES

Brèves en bref... Brèves en bref... Brèves en bref...

ADM

A compter de 2010 l'aide ménagère à domicile en faveur des retraités de la fonction publique sera supprimé. Il s'agit pour le gouvernement de « maintenir le budget de l'action sociale » et « de privilégier des prestations en faveurs des actifs, comme l'aide à la garde d'enfants ou au logement, plutôt que l'AMD qui relève des compétences des mutuelles ou des collectivités locales. »

Une pierre de plus dans le jardin des retraités...

Conditions de détachement des fonctionnaires

Dans le cadre des nouvelles dispositions sur la mobilité des fonctionnaires, une circulaire du 8 septembre 2008 disponible sur le site internet www.fonction-publique.gouv.fr libéralise les conditions financières de détachement des fonctionnaires. Pour les agents de la fonction publique territoriale et hospitalière, pour lesquels les dispositions précédentes limitaient l'augmentation de la rémunération en position de détachement à une majoration maximum de 15 % de la rémunération d'origine, ce plafond est abrogé. Il s'agit d'après la circulaire d' « encourager la mobilité des fonctionnaires tant au sein de la sphère publique qu'auprès d'organismes privés au sein desquels ils peuvent être détachés sous contrat. »

Pour les agents de l'Etat, toute référence à un seuil est aussi abrogée, ce qui modifie le rôle du contrôle financier. Les visas sur les actes de détachements sortant sont supprimés, ne sont maintenus que les visas de détachement entrant, susceptibles d'avoir des conséquences budgétaires.

Partez, on vous retient plus.

Mobilité des fonctionnaires

La RGPP s'appuie entre autre sur l'idée sur le fait de favoriser la mobilité des fonctionnaires. Les textes sortent en rafales qui organisent les conditions de celle ci. Les bourses aux emplois et les « déplacements » en fonction des « priorités » se préparent.

Une circulaire du ministère du budget du 21 juillet 2008 (précise les nouveautés adresse :

www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/circulaire_b7_2166_20080721.pdf

Une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint sont instituées pour permettre l'accompagnement des mutations et/ou délocalisations de services consécutives à une opération de restructuration.

Des compléments indemnitaires sont créés pour certains fonctionnaires qui retrouvent leur corps d'origine à l'occasion d'opérations de restructurations après avoir occupé des emplois à responsabilités particulières en administration centrale, en service déconcentré ou dans un établissement public relevant de statut d'emploi, et dont la réintégration entraînerait une perte de rémunération.

Une indemnités de départ volontaire peut être accordée aux agents quittant définitivement l'administration à la suite d'une démission régulièrement acceptée.

Une indemnité temporaire de mobilité qui a pour objet d'aider l'administration à répartir au mieux les effectifs en fonction des besoins liées à l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues peut être versée aux agents dont la compétence est recherchée par l'administration et qui acceptent une mobilité fonctionnelle ou géographique.

«Restructuration », ça sonne comme plan social, non ?

Ircantec : La retraite complémentaire des fonctionnaires non titulaires réformée

Un décret réformant le régime de retraite complémentaire des salariés non titulaires de la Fonction

publique (Ircantec), et prévoyant notamment une hausse des cotisations et une baisse relative des futures pensions, est paru mercredi au Journal officiel. Il s'agit officiellement d'éviter que l'Ircantec soit "en cessation de paiement vers 2027-2029".

Concrètement elle se traduit par une baisse du "rendement" du régime, à savoir le montant

de la pension annuelle versée aux futurs retraités pour chaque euro cotisé, qui devrait passer d'un peu plus de 12% (quelque 12 centimes annuels versés au pensionné par euro cotisé) actuellement à moins de 8% en 2017.

Dans la même période, les cotisations passeraient de près de 5,6% à 7% pour les revenus les moins élevés (jusqu'au plafond de la Sécurité sociale) et de 17,5% à 19,5% pour ceux dépassant ce plafond.

Il s'agira donc de cotiser plus pour une retraite plus faible, soit pour une carrière complète, "à une baisse des retraites de 25%".

Qui a parlé d'améliorer le « pouvoir d'achat » des français ?

Le CRIJ des Pays de la Loire en danger!

Le CRIJ est reconnu aujourd'hui comme un acteur indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques de jeunesse en Pays de la Loire. Il est considéré comme un partenaire essentiel dans les actions qui peuvent être menées en direction du public jeune de par sa mission d'information et son rôle d'expertise en matière de jeunesse sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire. De nombreux acteurs sur le territoire s'appuient sur le CRIJ pour exercer leurs missions tant le réseau IJ (100 structures) que les associations spécialisées. Notre ouverture, l'aspect généraliste de notre mission en direction de tous les jeunes, notre rôle de relais entre jeunes, institutions et associations ne sont plus à démontrer.

«Faire évoluer l'IJ, OUI! Le faire disparaître, NON!»

Et pourtant, suite à des difficultés financières auxquels le CRIJ doit faire face depuis quelques années et suite à un audit concernant la solidité financière du CRIJ, la seule solution émise aujourd'hui pour assainir la situation est la suppression de deux emplois. Une conclusion extrêmement partielle et une réponse récurrente aujourd'hui : l'ajustement par l'emploi qui ne peut que fragiliser la structure dans ses missions, fragiliser la qualité d'un service rendu, fragiliser la dynamique de terrain, fragiliser les projets d'une équipe pour faire évoluer l'Information Jeunesse et mettre en place de nouvelles actions en direction des jeunes. Car, des projets, des idées nous en avons! Depuis l'arrivée de la nouvelle direction, une réflexion d'équipe collaborative est en cours sur la production documentaire et la gestion du centre de ressources, sur la mise en place de nouveaux outils correspondant aux modes de communication des jeunes, sur notre rôle d'accompagnement auprès des jeunes par la mise en place des accueils individualisés, sur « l'aller vers », sur la



mutualisation des pratiques et réflexions des professionnels de notre réseau...

Les préconisations faites par l'audit financier ne correspondent pas à la réalité de terrain : 2 équivalents temps plein pour la production documentaire nous apparaissent comme très insuffisants pour mener notre mission de recherche, veille et production documentaire, celle d'un centre de ressources régional (et ceci même si l'on doit bénéficier prochainement d'une base de données documentaire) : les outils informatiques ne peuvent remplacer à eux seuls des cerveaux humains pour effectuer les différentes tâches de notre travail. Nous avions déjà fait part de besoins dans ce domaine : que deviendra l'action d'un CRIJ sans outils d'information pertinents et fonction-

Le 9 décembre dernier vers 20h15, lors du Conseil d'Administration du CRIJ, les administrateurs ont voté la suppression de deux postes de salarié-e-s au CRIJ dès début 2009. Il est fait appel au « volontariat » pour procéder aux licenciements! Début janvier, si deux personnes volontaires pour être licenciées ne se sont pas manifestées, les administrateurs prendront leurs responsabilités en en désignant deux parmi les seize salariés!

Nous avions pourtant invité nos financeurs

à poser un véritable acte politique en augmentant leur aide financière au CRIJ compte tenu du désengagement de

l'État, qui par sa politique, est en train d'opérer un véritable massacre dans le monde de l'éducation, de l'insertion, du social, de l'associatif et du politique, dont les effets toucheront en priorité les populations déjà fragilisées, en particulier les jeunes. Nous avons la chance au sein du CRIJ de voir des collectivités territoriales représentées : Ville de Nantes, Conseil Général, Conseil Régional. Elles disent porter un projet différent et mettent la politique jeunesse au cœur de leur projet social et politique. C'était le moment de l'affirmer en soutenant ouvertement l'association qui exerce cette mission de service public en direction du public jeune depuis presque 30 ans sur la région des Pays de la Loire.

Nous avions réussi à recueillir en une semaine sur une pétition plus de 900 signatures, des dizaines de messages de soutien de partenaires, de collègues, d'usagers,....

Aujourd'hui nous allons faire en sorte que les collectivités locales respectent leurs engagements en matière de reclassement pour que les collègues concerné-e-s souffrent le moins possibles de ces situations...

Nous craignons que cela ait des conséquences fatales sur l'existence même du CRIJ qui pourrait être amené à disparaître. Car le licenciement de 2 salarié-e-s ne résout en rien le problème structurel du CRIJ dont les projections budgétaires sur les 5 années à venir montrent que l'on ne pourra pas passer à côté **d'autres suppressions de postes**.

La seule réponse apportée ce soir-là, fut donc la proposition d'un nouvel audit (digne de ce nom !) « pour accompagner l'association dans sa refondation... » Sans commentaire...

AVEC LE CO.
NOUS POINT
PLUS

La section EPA FSU du CRIJ de Nantes

Page 18 TRAVERSES UNITAIRES

Lettre ouverte : Aux employeurs du secteur associatif de Bretagne

Rennes, le mardi 18 novembre 2008

Lettre ouverte Aux employeurs du secteur associatif de Bretagne

Mesdames et Messieurs,

Par cette lettre ouverte, nous souhaitons réaffirmer notre position syndicale d'une part et dénoncer les pratiques contre productives de certains employeurs vis-à-vis de leurs salariés syndiqués, d'autre part.

Nous vous rappelons qu'EPA est un syndicat national de branche regroupant l'ensemble des personnels des secteurs public et privé, œuvrant dans les domaines de l'éducation populaire, de la jeunesse, des sports et de la santé. Il est membre et cofondateur de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et participe à la mission laïque d'éducation du service public fondée notamment sur les démarches et les finalités de l'éducation populaire.

A l'heure actuelle, EPA représente en Bretagne :

- des personnels d'une quarantaine d'associations, de collectivités locales et de services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports.
- 53 de nos adhérents occupent désormais des mandats de délégué du personnel ou de représentant syndical et font vivre au quotidien le dialogue social au sein de leurs structures.

Les nouvelles règles sur la représentativité syndicale adoptées cet été par le parlement, devraient faciliter notre développement et la FSU sera également candidate dans de nombreux secteurs aux élections 2008, prudhommales et territoriales.

Dans son champ plus spécifique, la FSU se détermine pour l'ouverture de négociations sur les conventions collectives, constamment revue à la baisse par des syndicats employeurs apparemment oublieux des valeurs de transformation et d'émancipation sociale pourtant à l'origine de leurs mouvements d'éducation populaire.

Dans ce contexte, nous constatons que la plupart de nos sections syndicales fonctionnent convenablement et en « bonne intelligence » avec leurs employeurs.

Cependant et pour plusieurs « entreprises associatives » des faits nous ont été rapportés par nos adhérents. Il s'agit :

- d'intimidations individuelles.
- de comportements d'employeurs délibérément anti-syndicaux.
- de propos diffamatoires vis-à-vis de notre organisation, certains allant même jusqu'à évoquer un complot -des plus ténébreux- !

Ces pratiques, consistant à incriminer le syndicat et ses délégués (allant même jusqu'à jeter le

discrédit sur l'intégrité des personnes qui s'engagent syndicalement), sont inacceptables.

Le «dialogue social» peut certes, générer des tensions qui, compte tenu de certaines situations professionnelles, sont parfois compréhensibles.

Pour autant, ce dialogue ne peut s'inscrire que dans un respect mutuel et dans une recherche commune de solutions pour nos associations, qui sont aussi notre outil de travail.

Les syndiqués d'EPA ont librement fait le choix de s'engager syndicalement. Ce faisant, ils s'investissent dans un espace collectif de représentation des salariés, de réflexion plurielle autant sur le sens de nos métiers que sur les conditions dans lesquels ils s'exercent, d'action, d'information sur le droit du travail et, le cas échéant, de revendications.

Ils ne sont en aucune façon « manipulés » au nom de nous ne savons quelle idéologie destructrice, qu'elle soit politique, sectaire ou personnelle. De tels propos démontrent que certains employeurs préfèrent utiliser ces allégations pour rejeter sur les salariés la responsabilité des dysfonctionnements internes, évitant ainsi d'avoir à s'expliquer de leurs propres agissements. En tentant de déplacer le débat sur un front pseudo-idéologique, ces directions n'illustrent que la limite de leurs compétences en gestion de personnel et leur faible capacité à se remettre en question.

Dans tous les cas et conformément à notre constitution, nous rappelons que le socle des droits individuels est identique : « Tout salarié a le droit de se syndiquer (ou de ne pas se syndiquer) au syndicat de son choix » (article L 411-5 du Code du Travail).

Toute discrimination de l'employeur pour appartenance syndicale est donc une atteinte à la liberté syndicale.

Pour en finir avec cette lettre ouverte, nous affirmons que le soutien que nous pourrons apporter à ces salariés n'est pas séparable de la lutte plus longue et plus difficile que nous menons pour défendre les valeurs de l'éducation populaire, ce qui, dans une actualité de plus en plus hostile, nous semble plus que jamais nécessaire.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les employeurs, l'expression de nos salutations les plus militantes

Le Secrétariat Régional d'EPA FSU Bretagne

30 Décembre 2008 Page 19

VIE SYNDICALE - VIE SYNDICALE -VIE

Formation (perfectionnement) Les 26 et 27 février 09 pour les délégués syndicaux et délégués du personnel dans le secteur associatif.

La formation se déroulera sur Nantes (locaux FSU)

Elle s'adresse prioritairement aux délégués syndicaux et du personnel (droit commun) qui ont déjà suivi la formation de base sur les rôles et fonctions des délégués.

Son contenu:

- Animation d'une section syndicale
- Accompagnement des collègues en difficultés
- Procédures prudhommales
- actualités des conventions collectives
- Quel choix pour les œuvres sociales (chèques vacances, action culturelle, tickets resto, arbre de Noël, bons d'achats...)

Conseil syndical 27/28 Janvier 2009 à Nantes

Bien que les dates, notamment celle du conseil syndical soient décidées tardivement, il est important que les sections EPA s'organisent pour y être représentées. Ce conseil devra préparer par ses débats des décisions du congrès qui porteront sur l'évolution d'EPA.

En effet les bouleversements opérés par les réformes en cours dans le service public de l'Etat à l'occasion de la révision générale des politiques publiques (RGPP) entraînent la transformation des organisations syndicales.

Celles-ci vont se trouver confrontées à de nouveaux champs syndicaux du fait de fusions interministérielles. Le renouvellement des instances paritaires (comités techniques paritaires locaux et ministériel) prévu pour le début du printemps 2010 implique et notamment pour la FSU d'investir de nouveaux champs de syndicalisation, pour être représentée dans ces instances qui seront-elles-mêmes modifiées (nombre, implantation, composition).

Les transformations induites par la restructuration du service public dans nos domaines d'intervention imposent aussi une réflexion sur l'évolution d'EPA et sur son organisation. Le secrétariat national prend la responsabilité de préparer des propositions à débattre au cours du conseil syndical. C'est le congrès qui devra décider des évolutions d'EPA.

Le SN



La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'animation socioculturelle et sportive





SECRETARIAT NATIONAL Etiennette MONTANANT- F.S.U. 104 rue Romain Rolland 93260 Les Lilas

SIEGE SOCIAL EPA-FSU – 8, Place de la gare de l'Etat – Case Postale n°8 – 44276 Nantes cedex 2

Tel: 02 40.35.96.57 - Fax: 02 40.35.96.56 - <u>courriel</u>: epa@epafsu.org site www.epa-fsu.org

POUR CONTACTER EPA

AQUITAINE- Anne BIREMBAUX-39 chemin des Vignes-64140- LONS

AUVERGNE - Christel BONATON- 15 rue d'Assas-63400-Chamalieres

BASSE NORMANDIE - Joël JOLY- 9, place de la Résistance -14000 Caen-

BOURGOGNE - Claude DEPUSSAY - 4, avenue de Bourgogne - 21800 - Quétigny-

BRETAGNE - Etienne BARS -8, rue des Ecoles - 29410 Saint Thégonnec-

CENTRE - Christian CHENAULT -64, rue de la Petite Levée - 45430 - Bou

ILE de FRANCE- Pierre CHAPELLIER - 3, square Voltaire - 94230 - Cachan

LANGUEDOC ROUSSILLON - Thierry CRESPON -15, Le Félibre-34980- Montferrier-sur-Lez -

LIMOUSIN- Serge GADY - 4, allée Callot - 87000 - Limoges

LORRAINE -Pierre LAGARDE- 26, rue du pont Mouja-54000 Nancy

MIDI PYRENEES - Yvonne DARTUS - 40, rue Raymond IV- 31000 Toulouse

NORD PAS DE CALAIS - Ousmane KA 177 bis, rue Nationale 59147 GONDECOURT

PAYS de la LOIRE -Catherine TUCHAIS - FSU - 8, Place de la gare de l'Etat - 44276 -Nantes cedex

PICARDIE -Dominique DURVIN - 17, rue Albert Camus - 80000 -Amiens

POITOU CHARENTES - Patrick METAIS - 8, rue de la Métairie - 17140 - Lagord

PROVENCE ALPES COTE d'AZUR -Josiane JACQUOT -Les Corallines 377, avenue des Ferrayonnes- 06270 -Villeneuve Loubet- Jean-Paul MIGNON- 25, chemin de la Queirade- 13821- La Penne sur Huveaune

GUADELOUPE- Lionel BASTIAN

LA REUNION - Monique LOUYS-POTIN- 3, chemin Café Sainte Thérèse 97482 La Possession

CENTRAFRIQUE - Rassidi ZACHARIA - KOZÖ ZÖ Théâtre – BP 2096 - Bangui

Éducation Pluralisme Autogestion Syndicat Unitaire de l'Éducation Populaire de l'Animation Socioculturelle et Sportive

8 place de la Gare de l'État case postale n°8 44276 Nantes cedex 2

Téléphone :02 40 35 96 57 Télécopie : 02 40 35 96 56 Messagerie : epa@epafsu.org

Rédaction:

Etiennette MONTANANT et le SN

10, rue Charles Nuitter 31200 - Toulouse

Conception- Impression EPA (photocopies)

Adhésion / Abonnement / Publication Didier Hude Les Brosses - 44690 - CHATEAU THEBAUD

> **Dépôt Légal :** décembre 2008 **N° CPPAP:** N° 0710 S 07415 **N° ISSN:** N° 126063694